

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23030</b>
---	--	----------------------------

### SEANCE du : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

#### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

#### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Bérandère BAZANTAY à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



#### Acquisition de fournitures et location entretien des tenues de travail sur la commune de Bressuire et communes déléguées

La Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'un APPEL D'OFFRES selon les articles R2124-1, L2124 - L1111- 3 & 4 - L2125-1 - R2121-8 - R.2162-4 - R.2162-5 - R2162-13 - R2162-14 - L2113-12 du Code de la Commande Publique, dans le cadre de la réalisation des ACHAT des EQUIPEMENTS de PROTECTION INDIVIDUELLE ainsi que de la FOURNITURE, LOCATION et ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX et des PRODUITS D'ENTRETIEN pour la Commune de Bressuire et ses Communes Déléguées.

Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono et multi-attributaires à bons de commande et à marchés subséquents de 12 mois renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.

Ce dernier sera conclu sur les montants suivants :

##### Lot n° 01 : ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL

Montant maximum sur les 12 mois : 5 000.00 € HT soit 6 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 20 000.00 € HT soit 24 000.00 € TTC

##### Lot n° 02 : ACHATS DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (gants, casques, lunettes ...)

Montant maximum sur les 12 mois : 15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 60 000.00 € HT soit 72 000.00 € TTC

##### Lot n° 03 : LOCATION / ETIQUETAGE / NETTOYAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL (Marché réservé ESAT - article L2123-12 du code de la commande publique)

Montant maximum sur les 12 mois : 45 000.00 € HT soit 54 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 180 000.00 € HT soit 216 000.00 € TTC

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230323-DG\_DEL\_2023\_030-DE  
 Date de télétransmission : 23/03/2023  
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

**Lot n° 04 : PRODUITS D'ENTRETIEN****Montant maximum sur les 12 mois : 80 000.00 € HT soit 96 000.00 € TTC**

Soit pour les 4 ans

**Montant maximum : 320 000.00 € HT soit 384 000.00 € TTC**

VU les articles R2124-1, L2124 - L1111- 3 & 4 - L2125-1 - R2121-8 - R.2162-4 - R.2162-5 - R2162-13 - R2162-14 - L2113-12 du Code de la Commande Publique,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif à l'ACHAT des EQUIPEMENTS de PROTECTION INDIVIDUELLE ainsi que de la FOURNITURE, LOCATION et ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX et des PRODUITS D'ENTRETIEN sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois - durée totale : 48 mois.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230323-DG\_DEL\_2023\_030-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023